



Conseil économique et social

Distr. générale
17 février 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 19 e) de l'ordre du jour

**Questions sociales et questions relatives aux droits
de l'homme : Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

Note verbale datée du 7 février 2017, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de présenter la candidature de la République du Zimbabwe à l'admission au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Zimbabwe a adhéré à la Convention relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967 s'y rapportant en 1981, soit un an après son indépendance. Depuis 1998, le Zimbabwe est aussi partie à la Convention relative au statut des apatrides. Au fil des années, le Zimbabwe a pris des mesures concrètes démontrant son vif intérêt pour les questions relatives aux réfugiés, et a notamment accueilli des réfugiés de la région. Le pays accueille actuellement un grand nombre de réfugiés, dans le camp Tongogara, et on estime à 3 000 le nombre de réfugiés récemment arrivés suite à de nouvelles atteintes à la sécurité dans leur pays d'origine auxquels il prête assistance.

En sa qualité d'État partie à la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, le Zimbabwe s'est également engagé à agir au niveau régional pour remédier à la situation critique des réfugiés.

Être membre du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés permettrait au Zimbabwe d'être encore plus actif dans le cadre des travaux relatifs à cette question majeure.

La Mission permanente de la République du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies souhaiterait que le texte de la présente note soit distribué comme document du Conseil économique et social, au titre du point pertinent de l'ordre du jour.

